

COMMUNE DE MARMOUTIER

Convocation le 23 juin 2026

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

Nombre de Conseillers élus	: 23
Nombre de Conseillers en fonction	: 23
Conseillers présents en séance	: 17
Nombre de Votants	: 22

Sous la présidence de Mme Mélanie BURCKEL, Maire.

Présents :

les Adjoints : M. FAESSEL Cédric, Mme MUTHS Dorothée, M. SCHWALLER Claude.

les Conseillers Municipaux : M. WEIL Jean-Claude, Mme DUPONT-SURPAS Corinne, M. BRUCKER François, Mme CHARDEL Iwona, M. HALFAOUI Matthieu, Mme SAMY ARLAYE Denise, M. FLECKSTEINER Jacky, Mme BRUCKMANN MEYER Valérie, Mme CASTEL Johanna, Mme SCHMITT Mélanie, Mme HAENEL Brigitte, M. MUCKENSTURM Jean, Mme SYLVESTRE Carole.,

Absents : Mme VITORINO Clarisse a donné procuration à Mme MUTHS Dorothée, M. BEIRAO Jean-Paul a donné procuration à Mme CASTEL Johanna, M. SCHMITT Claude a donné procuration à M. FAESSEL Cédric, M. RIVAT Yan a donné procuration à Mme HAENEL Brigitte, M. MONNERIE Sébastien a donné procuration à M. HALFAOUI Matthieu, M. ARBOGAST Stéphane, absent excusé,

Secrétaires de séance : M. MUCKENSTURM Jean, Mme SCHMITT Mélanie.

ORDRE DU JOUR

2026.52 – Approbation du PV de la séance du 26 mai 2026

2026.53– Désignation des secrétaires de séance

FINANCES-CONVENTION

2026.54 – Marché 2025_03 – Rénovation thermique de la salle polyvalente du Heckberg - avenants

2026.55 – Décision budgétaire modificative n°1

2026.56 – Convention Société Protectrice des Animaux de Saverne - Campagne de stérilisation des chats

ELECTION DE REPRESENTANTS

2026.57 – Désignation d'un représentant auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – Communauté de Communes du Pays de Saverne

2026.58 – Election des représentants de Marmoutier à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier Marmoutier-Schwenheim-Lochwiller

2026.59 – Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP

2026.60 – Divers et informations

Constatant que le quorum est atteint, conformément à l'article L2121-17 CGCT, Mme le Maire ouvre la séance à 20 heures. Elle rappelle que le public n'est pas autorisé à intervenir durant les débats, rappelant un incident intervenu lors d'une séance précédente.

2026.52 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 26 MAI 2026

Conformément à l'article L2121-15 al.3 CGCT, Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 à l'approbation du Conseil Municipal.

M. Jean MUCKENSTURM s'étonne de la publication du procès verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2026 sur le site internet de la commune avant son approbation par les conseillers municipaux lors de la séance du jour. Madame le Maire indique qu'à l'occasion d'une réunion en présence de représentants du service de contrôle de légalité, ces derniers ont précisé que le « procès-verbal » pouvait être diffusé après sa signature par le Maire et les secrétaires de séance.

A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 26 mai 2026.

2026.53 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 CGCT al.1, M. MUCKENSTURM Jean et Mme SCHMITT Mélanie sont nommés secrétaires de séance.

2026.54 - MARCHÉ 2025_03 RENOVATION THERMIQUE SALLE POLYVALENTE DU HECKBERG – AVENANTS ET MARCHÉ COMPLEMENTAIRE

Madame le Maire cède la parole à M. Claude SCHWALLER, Adjoint aux Travaux et présent à toutes les réunions de chantier depuis le 9 janvier 2026.

M. Claude SCHWALLER rappelle que le chantier a été présenté sur site à l'occasion des Commissions Travaux des 20 et 24 avril 2026 et l'ensemble de ces avenants ont été discutés en Commission Finances du 24 juin 2026. M. Jean MUCKENSTURM constate que lors de cette commission finances il a été décidé que sans recettes nouvelles, les crédits seront ponctionnés sur l'opération « Abbatale » et demande qu'elle est la situation financière de l'abbatale à ce jour. Mme Dorothee MUTHS lui réponds qu'un million d'euro est disponible. M. Jean MUCKENSTURM s'en étonne, M. Claude SCHWALLER confirme.

Lot, marché	Titulaire	Marché HT	Modifications	Montant HT
02-Charpente couverture	Girold	400 143.37 €	Moins-value suite à conservation bacs acier	- 13 369.19 €
07-Menuiseries intérieures	Klein	25 850 €	Cabines granites pour sanitaires identiques à celles de la salle du Schlossgarten	3 900 €
09-Electricité	Meyer Marc Electricité	53 198 €	Radiateur sas, détecteurs, leds et remise aux normes du câblage	20 516.60 €

10 - Chauffage	Dollinger	36 340.50 €	Circuit chauffage radiateurs et chaudière	5 598 €
12-Chape carrelage	Dipol	22 133.50 €	Réduction superficie carrelage mur et sol, plus-value pose d'enduit de ragréage mural	2 793 €
13-Plâtrerie	Geistel	5 105 €	Dalles de plafonds supplémentaires et panneaux BA13	15 005.13 €
14 - Peinture	Mayart	8 300 €	Mise en peinture local matériel	1 750 €
TOTAL				35 728.04 €

2026.54.01 – Marché 2025_03-02 – Lot Charpente, couverture, désenfumage – GIROLD CONSTRUCTION BOIS - Avenant n°1

M. l'Adjoint aux Travaux Claude SCHWALLER fait savoir aux conseillers municipaux que les travaux de couverture et de charpente en cours à la salle polyvalente présentent une moins-value de 13 369.19 € HT soit 16 043.03 € TTC correspondant aux modifications suivantes :

- moins-values du fait de la conservation des bacs acier de la couverture, en bon état, dont le Cahier des Clauses Techniques Particulières prévoyait le remplacement ;
- plus-values pour travaux supplémentaires en raison d'un renforcement de charpente, de la réfection d'une descente eau pluviale avec égout et d'un volume plus important des étanchéités existantes à remplacer.

Cette moins-value s'impute sur un marché total de base de 400 143.37 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-21,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2194-1 et suivants et R2194-1 et suivants,

Vu la délibération n°2025.42 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés pour la rénovation thermique de la salle polyvalente du Heckberg,

Vu le marché signé le 14 novembre 2025 avec la société GIROLD CONSTRUCTION BOIS,

Considérant la présentation en réunion la Commission des Finances du 24 juin 2026,

Le Conseil Municipal, par 21 Voix POUR et 1 ABSTENTION :

- APPROUVE les travaux en moins-value de 13 369.19 € HT proposé par la société GIROLD CONSTRUCTION BOIS,
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1,
- IMPUTE les crédits correspondants à l'opération 174 « Salle Polyvalente du Heckberg ».

2026.54.02 – MARCHÉ 2025_03-07 – LOT « MENUISERIE INTERIEURE » - MENUISERIE KLEIN - AVENANT N°1

Monsieur l'Adjoint aux Travaux Claude SCHWALLER fait savoir qu'il a été décidé de remplacer les cloisons carrelées des sanitaires par des blocs cabines en résine identiques à celles de la salle multifonctions du Schlossgarten pour un montant de 3 900 €, ce montant représentant 15% du marché de base de 25 850 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-21,
Vu les articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n°2025.42 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés pour la rénovation thermique de la salle polyvalente du Heckberg,
Vu le marché signé le 14 novembre 2025 avec la société MENUISERIE KLEIN,
Considérant la présentation en réunion la Commission des Finances du 24 juin 2026,

Le Conseil Municipal, par 21 Voix POUR et 1 ABSTENTION :

- APPROUVE les travaux de 3 900 € HT proposé par la société MENUISERIE KLEIN
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1,
- IMPUTE les crédits correspondants à l'opération 174 « Salle Polyvalente du Heckberg »..

2026.54.03 – MARCHÉ 2025_03-09 – LOT « ELECTRICITE » - MEYER MARC ELECTRICITE - AVENANT N°1

Monsieur l'Adjoint Claude SCHWALLER fait savoir que le lot « Electricité » est également impacté par des modifications suite à des contraintes techniques imprévues telles que :

- la non-conformité des chemins de câbles électriques constatée après dépose de cloisons (absence de signalement et de gaines de protection),
- la remise aux normes du système sécurité incendie (remplacement des blocs secours, diffuseur sonore).

Par ailleurs, dans un souci d'économie d'énergie, les travaux modificatifs suivants sont proposés :
- remplacement des radiateurs existants du sas, reliés à la chaudière de la salle, par trois radiateurs électriques à inertie,
- généralisation des détecteurs de présence et extension des éclairages led.

Le montant total des travaux rendus nécessaires par des circonstances imprévues, mais également pour favoriser les économies d'énergie à venir, s'élève à 20 516.60 € HT, ce qui représente 38.5% du montant du marché de base..

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-21
Vu les articles L2194-1 et R2194-3 du Code de la Commande Publique
Vu la délibération n°2025.42 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés pour la rénovation thermique de la salle polyvalente du Heckberg
Vu le marché signé le 14 novembre 2025 avec la société MEYER MARC ELECTRICITE
Considérant la présentation en réunion la Commission des Finances du 24 juin 2026,

Le Conseil Municipal, par 21 Voix POUR et 1 Voix CONTRE :

- APPROUVE les travaux de 20 516.60 € HT proposé par la société MEYER MARC ELECTRICITE
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1,
- IMPUTE les crédits correspondants à l'opération 174 « Salle Polyvalente du Heckberg ».

2026.54.04 – MARCHÉ 2025_03-10 – LOT « CHAUFFAGE » - DOLLINGER - AVENANT N°1

Monsieur l'Adjoint Claude SCHWALLER informe les conseillers municipaux des modifications à apporter au lot « Chauffage », relatives principalement à la suppression de circuits de chauffage vétustes ou inutilisés (ballon eau chaude et ventilo convecteurs de l'ancienne buvette avec conduites associées et adaptation du nouveau circuit) et au remplacement de la double pompe de la chaudière.

Le montant total de ces modifications se monte à 5 598 € HT, soit 15.4 % du marché de base de 36 340.50 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-21

Vu les articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la Commande Publique

Vu la délibération n°2025.42 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés pour la rénovation thermique de la salle polyvalente du Heckberg

Vu le marché signé le 14 novembre 2025 avec la société DOLLINGER,

Considérant la présentation en réunion la Commission des Finances du 24 juin 2026,

Le Conseil Municipal, par 21 Voix POUR et 1 ABSTENTION :

- APPROUVE les travaux d'un montant de 5 598 € HT proposé par la société DOLLINGER
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1,
- IMPUTE les crédits correspondants à l'opération 174 « Salle Polyvalente du Heckberg ».

2026.54.05 - MARCHÉ 2025_03-12 – LOT « CARRELAGE CHAPE FAÏENCE » - DIPOL - AVENANT N°1

M. l'Adjoint Claude SCHWALLER indique que le lot « Carrelage chape faïence » présente une moins-value de 1 935 € HT consécutive à la réduction de la superficie des carrelages à déposer (notamment décision de remplacer les cloisons carrelées par des blocs cabines), et également la nécessité de prévoir un enduit pour le ragréage mural compte tenu du mauvais état des supports constaté après la dépose des carrelages existants.

Le montant de l'avenant à prévoir se monte à 2 327.50 € HT, soit 10.5% du marché de base de 22 133.50 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-21,

Vu les articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2025.42 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés pour la rénovation thermique de la salle polyvalente du Heckberg,

Vu le marché signé le 14 novembre 2025 avec la société DIPOL,

Considérant la présentation en réunion la Commission des Finances du 24 juin 2026,

Le Conseil Municipal, par 21 Voix POUR et 1 ABSTENTION :

- APPROUVE les travaux d'un montant de 2 327.50 € HT proposé par la société DIPOL,
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1,
- IMPUTE les crédits correspondants à l'opération 174 « Salle Polyvalente du Heckberg ».

2026.54.06 – MARCHÉ 2025_03-14 – LOT « PEINTURE » - MAYART - AVENANT N°1

M. l'Adjoint Claude SCHWALLER propose d'étendre les travaux de peinture prévus à la salle au local de rangement attenant. Son encombrement du fait de matériels sportifs volumineux (tapis de gymnastique et agrès, tables de ping pong...) n'avait pas permis de constater l'état des murs avant que le local soit vidé (les cours d'éducation physique du collège se sont tenus jusqu'aux vacances de Noël 2025).

Le montant de ces travaux supplémentaires est de 1 750 € HT, représentant 21% du marché de base de 8 300 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-21

Vu les articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la Commande Publique

Vu la délibération n°2025.42 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés pour la rénovation thermique de la salle polyvalente du Heckberg

Vu le marché signé le 14 novembre 2025 avec la société MAYART

Considérant la présentation en réunion la Commission des Finances du 24 juin 2026,

Le Conseil Municipal, par 21 Voix POUR et 1 ABSTENTION :

- APPROUVE les travaux d'un montant de 1 750 € HT proposé par la société MAYART
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1,
- IMPUTE les crédits correspondants à l'opération 174 « Salle Polyvalente du Heckberg ».

2026.54.07 – MARCHÉ 2025_03-13 – LOT « PLÂTRERIE » - GEISTEL – MARCHÉ COMPLEMENTAIRE

M. l'Adjoint Claude SCHWALLER indique que le lot « Plâtrerie » pour lequel le marché de base est de 5 105 € HT est impacté par des travaux imprévus découverts après démontage des rampants et des cloisons. L'isolation est en très mauvais état du fait d'infiltrations anciennes et répétées. La société GEISTEL a présenté un devis pour la fourniture complémentaire de dalles de faux plafonds et pour la dépose des doublages endommagés et la mise en œuvre de nouvelles contre cloisons. Le coût des travaux complémentaires, s'élevant à 15 005.13 € HT, constituent des prestations similaires dont la réalisation par le titulaire est autorisée par l'article 9.5 du Cahier des Clauses Techniques Particulières du marché.

Leur réalisation suppose la signature d'un marché complémentaire pour ce lot.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-21

Vu les articles L2194-1 et R2122-7 du Code de la Commande Publique

Vu la délibération n°2025.42 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés pour la rénovation thermique de la salle polyvalente du Heckberg

Vu le marché signé le 14 novembre 2025 avec la société GEISTEL

Vu l'article 9.5 du CCAP prévoyant la réalisation de prestations similaires,

Considérant la présentation en réunion la Commission des Finances du 24 juin 2026,

Le Conseil Municipal, par 21 Voix POUR et 1 ABSTENTION :

- APPROUVE la réalisation de travaux de plâtrerie d'un montant de 15 005.13 € HT proposé par la société GEISTEL
- AUTORISE Madame le Maire à signer le marché complémentaire 13.1 « Plâtrerie-travaux complémentaires »

- IMPUTE les crédits correspondants à l'opération 174 « Salle Polyvalente du Heckberg ».

2026.55 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Mme Dorothée MUTHS, Adjointe aux Finances, présente la proposition de décision budgétaire modificative n°1 motivée par les éléments suivants :

- sur demande de M. Daniel Toussaint, Conseiller aux Décideurs Locaux, une erreur d'imputation comptable sur un titre 315-2024 (subvention étude diagnostique abbatiale de 6 353.52 €) ; il a été émis à tort au c/1311 concernant les subventions amortissables et doit être rétabli au c/1321 ; l'opération s'équilibre par des écritures d'ordre en section d'investissement.

Un virement de crédits en déduction de l'opération n°84 « Abbatale » est proposé pour abonder les autorisations de dépenses des opérations suivantes :

- pour raison de sécurité, l'acquisition d'un défibrillateur qui sera installé à l'extérieur de l'ancienne lampisterie située sur le plateau d'évolution rue de la Gare ; sa mise en place est justifiée par les nombreuses activités sportives et de loisirs concentrées sur ce site (tennis, terrain multisport, piste cyclable, yoga...) pour un montant de 1 845.60 € TTC ;
- pour une intervention urgente de remplacement d'une fenêtre de toit à l'ancienne gare pour un montant de 3 086.44 € TTC,
- les avenants et le marché complémentaire relatifs aux travaux de rénovation thermique du Heckberg décidés par délibération n°2026.54.

Il en résulte la proposition suivante :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Opération/chapitre	Compte	Crédits	Opération	Compte	Crédits
041-OPFI	1311	6353.52 €	041-OPFI	1321	6353.52 €
172-Equipement urbain	2188	1 900 €			
173- Ancienne gare	21321	3 100 €			
174 – Salle polyvalente	2313	15 000 €			
84-Abbatale	2313	-20 000 €			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2026.12 du 2 mars 2026 relative à l'adoption du budget primitif 2026

Sur proposition de Mme Dorothée MUTHS, Adjointe aux Finances,

Le Conseil Municipal, par 21 Voix POUR et 1 Voix CONTRE :

- APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1.

Madame le Maire fait remarquer que le vote de la section d'investissement par chapitre permet plus de souplesse à l'affectation des crédits, alors que le vote par opération contraint à présenter une décision budgétaire modificative si elle n'a pas été votée au budget primitif. Lors de la réunion du 24 juin 2026, la Commission des Finances a envisagé de créditer au projet budget une nouvelle opération englobant l'ensemble des bâtiments communaux, pour éviter cet écueil. .

2026.56 – CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE SAVERNE – CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS

Madame le Maire cède la parole à Mme Johanna CASTEL ? Conseillère Municipal en charge de l'Environnement et du Cadre de Vie. Elle rappelle que la Commune a signé avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Saverne une convention pour la stérilisation des chats errants depuis 2020, la convention actuelle arrivant à échéance le 30 juin 2026.

La SPA met à disposition de la commune deux trappes qui sont utilisées pour la capture des chats sur des sites où leur prolifération est identifiée. Les chats sont ensuite déposés auprès de la SPA qui les propose à l'adoption s'ils sont sociables, ou les confie à un vétérinaire pour stérilisation s'ils sont agressifs, ces chats étant par la suite relâchés sur le site où ils ont été trappés.

Sur l'ensemble de la période 2020-2026, soixante-trois chats ont fait l'objet d'une prise en charge vétérinaire pour un coût total de 3 271 €. Si ces chats n'avaient pas été stérilisés, la municipalité aurait dû faire face à une prolifération encore plus importante de ces animaux, il est donc souhaitable de poursuivre ce partenariat.

Les tarifs de stérilisation présentés par la SPA, à la charge de la commune, sont les suivants :

- mâle : 25 € HT /animal
- femelle : 54.17 € HT/animal
- femelle gestante : 76.25 € HT/animal
- euthanasie (nouvelle prestation) : 19.95 € HT/animal.

M. Jean-Claude WEIL fait remarquer que les chats sont responsables de la disparition de plusieurs millions d'oiseaux par an en France. Mme Johanna CASTEL ajoute que la reconduction du dispositif permettra donc également de préserver la biodiversité.

.Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-21,

Vu l'article L211-27 du Code rural et de la pêche maritime,

Considérant la proposition présentée par la Société Protectrice des Animaux de Saverne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l' UNANIMITE

- DECIDE de reconduire la campagne de stérilisation des chats errants en partenariat avec la Société Protectrice des Animaux de Saverne à compter du 1^{er} juillet 2026 pour une période d'une année reconductible deux fois,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce nécessaire à la réalisation de cette affaire,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget.

2026.57 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AUPRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – Communauté de Communes du Pays de Saverne

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV du Code Général des Impôts, il est créé au sein de la Communauté de Communes une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) chargée d'évaluer le coût des transferts de charges et de se prononcer sur les nouveaux transferts de compétences.

Chaque Conseil Municipal des communes membres de l'EPCI dispose au minimum d'un représentant au sein de cette commission dont la composition est déterminée par décision du conseil communautaire en début de mandat.

Lors de sa réunion du 16 avril 2026, le conseil communautaire a décidé que pour la durée du mandat, la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) est composée comme suit :

- trois délégués pour la Ville de Saverne,
- un délégué (conseiller communautaire ou conseiller municipal) pour chacune des autres Communes membres de l'EPCI.

Le Conseil Municipal est amené à désigner son représentant au sein de cette commission dans les conditions prévues aux articles L2121-21 et L2121-33 CGCT.

Madame le Maire lance un appel à candidatures.

Est candidate : Mme BURCKEL Mélanie.

Il est constaté qu'aucun autre membre du conseil municipal ne se porte candidat.

Concernant la désignation des membres des Commissions, l'article L2121-21 CGCT prévoit le recours au vote à scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation à moins que le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal décide de voter à main levée.

Par 21 Voix POUR et 1 ABSTENTION, Mme BURCKEL Mélanie est désignée par le Conseil Municipal pour siéger au sein de la CLECT de la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

En réponse à Mme BURCKEL Mélanie qui informe le conseil municipal que la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) gère la gestion des indemnités de compensations que perçoit la Ville de Marmoutier M. Jean MUCKENSTURM fait savoir qu'en Commission des Finances communautaire, M. Dominique MULLER, Président de la Communauté de Communes a confirmé le maintien pour un délai illimité du montant des attributions de compensation de Marmoutier après que plusieurs maires posaient la question « Jusqu'à quand la Ville de Marmoutier toucherait elle ses indemnités ? ».

M. Jean-Claude WEIL rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Saverne, qui était en très mauvaise situation financière, a bénéficié de la fusion avec la Communauté de Communes de Marmoutier qui avait une très bonne gestion, elle a bénéficié de la recette de la vente des terrains de la nouvelle zone commerciale et de la fiscalité professionnelle de Marmoutier. Du fait de la fusion avec Saverne, la commune de Marmoutier a pour sa part perdu sa fiscalité professionnelle et les attributions de compensation, non corrigées de l'inflation, ont perdu 20% de leur valeur nominale.

2026.58 – ELECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE MARMOUTIER À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER (CIAF) MARMOUTIER – SCHWENHEIM - LOCHWILLER

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal que, par lettre du 29 mai 2026 M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace l'a invitée à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de MARMOUTIER, LOCHWILLER et SCHWENHEIM.

Election des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie plus de 15 jours avant ce jour, et a été inséré dans le journal Dernières Nouvelles d'Alsace.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

MM. DESSERT Adrien (titulaire 1), LIEHN Camille (titulaire 2) et M. RENCKEL Guy (suppléant).

qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserve des conventions internationales) ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Madame le Maire fait remarquer que MM. DESSERT et LIEHN étaient représentants de Marmoutier auprès de la CIAF lors de mandats précédents et sont donc au fait du dossier ; il peut être intéressant d'associer M. RECKEL, propriétaire foncier à Marmoutier et élu de Sommerau.

Par ailleurs l'aboutissement du remembrement est attendu par tous les agriculteurs.

Mme la Maire fait également remarquer que les trois maires veilleront à faire avancer ce dossier.

M. Jean-Claude WEIL signale que le coût de ce remembrement est porté par le département du Bas-Rhin-Collectivité européenne d'Alsace, les difficultés financières de cette collectivité peuvent en partie expliquer le retard pris dans ce dossier. Il appelle également à ne pas oublier d'inclure à la charge du remembrement les liaisons Marmoutier-Lochwiller par le chemin du Moulin ,et le rétablissement de la liaison Schwenheim-Lochwiller. M. Jean MUCKENSTURM pense que cela pourrait aider à développer les liaisons cyclistes inexistantes jusqu'à présent.

Concernant la désignation des membres des Commissions, l'article L2121-21 CGCT prévoit le recours au vote à scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation à moins que le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal décide de voter à main levée.

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election des 2 propriétaires titulaires :

M. DESSERT Adrien et M. LIEHN Camille sont élus par 22 Voix POUR et 1 ABSTENTION.

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election d'un propriétaire suppléant :

M. RENCKEL Guy est élu par 21 Voix POUR et 1 ABSTENTION.

2026.59 – DÉSIGNATION DES ÉLECTEURS POUR L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU COLLÈGE DES COMMUNES AU COMITÉ SYNDICAL DE L'ATIP

En application de l'article 6.1. des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

A l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissements publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant. Pour les communes, à défaut de désignation, le Maire en exercice est électeur et le premier Adjoint suppléant.

Cette désignation pouvant se faire par délibération avant fin juillet 2026, elle ouvre cette fonction aux autres membres du Conseil Municipal intéressés. A son appel, aucun élu ne se porte candidat.

Elle propose donc sa candidature en qualité de Maire et celle de M. Cédric FAESSEL en qualité de Premier Adjoint.

Concernant la désignation des membres des Commissions, l'article L2121-21 CGCT prévoit le recours au vote à scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation à moins que le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal décide de voter à main levée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L. 5721-1 et suivants

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Entendu l'exposé de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

- DESIGNÉ Mme BURCKEL Mélanie, Maire, en qualité d'électrice titulaire qui sera appelée à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

- DESIGNE M. FAESSEL Cédric, Premier Adjoint, en qualité d'électeur suppléant qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

2026.60 – DIVERS ET INFORMATIONS

2026.60.01 - Décisions prises par Madame le Maire sur délégation du Conseil Municipal

En application de l'article L2122.23 CGCT, Madame le Maire rend compte des décisions prises en application des délégations qui lui ont été accordées par décision n°2026.25 du 21 mars 2026.

Commande publique : les principales dépenses engagées entre le 1^{er} mai et le 30 juin sont présentées au tableau suivant:

Objet	Prix (TTC)	Fournisseur	Date
Signalisation et marquage routiers	9383.16 €	EG Signalisation	15/06/26
Palettes plastiques * 40	1 320 €	GVJ Matériels	9/06/26
Anniversaire jumelage 7 juin, transport et cadeaux	1256.21 €		
Intervention béton sur pilier salle polyvalente	8 622.62 €	Kiffel rénovation	12/6/26
Feu d'artifice 13 juillet	4 200 €	Pyragric	31/5/26
Impression bulletin municipal juin 2026	4 455 €	Ott Imprimerie	16/6/26
Vérification périodique ERP (contrat)	4 851.91 €	Socotec	16/6/26
Maintenance et remplacement des extincteurs	6 473.70 €	Certifex	16/6/26
Travaux de voirie (trottoir) rue Biegen	3 131.28 €	Frintz Damien	28/5/26

Madame le Maire apporte les précisions suivantes :

- signalisation et marquage routier : réfection des marquages notamment celui de la voie cyclable « Chaussidoux »,
- palettes plastiques d'occasion pour le service techniques en vue de la poursuite du rangement des ateliers,
- les dépenses relatives à l'anniversaire du jumelage concernent le transport par la société Bentz, les cadeaux achetés auprès de fournisseurs locaux (Le Bonheur dans le Pré, micro-brasserie de Lupstein, artiste local),
- l'intervention en réparation à la salle polyvalente concerne les poteaux en béton armé extérieurs, la réfection a été réalisée par une société spécialisée,
- dépense d'impression du bulletin municipal : c'est un beau travail, une réflexion est en cours pour modifier le format et ouverture aux suggestions pour l'amélioration du bulletin. Un remerciement est adressé à tous les élus et bénévoles qui ont distribué le bulletin en pleine canicule,
- les travaux de voirie rue Biegen avaient été validés sous l'ancienne mandature ; la commune a pris en charge la pose macadam sur le domaine public au droit des propriétés privées, les aménagements sur partie privatives étant payés par les riverains concernés.

Monsieur Cédric FAESSEL intervient pour apporter les informations complémentaires suivantes :

- le dossier de demande d'autorisation préalable au feu d'artifice a été déposé en préfecture le 12 juin, les autorisations sont désormais acquises ; néanmoins, compte tenu de la canicule, un arrêté préfectoral interdisant tous feux pour éviter les feux de forêt pourrait être édicté et remettre en cause le spectacle pyrotechnique le 13 juillet ;

- la société Certifeu a réalisé la maintenance des extincteurs des bâtiments recevant du public et le remplacement obligatoire des extincteurs de plus de dix ans ; la société concurrente Chubb avait présenté un devis de 9000 € pour la même prestation ;
- la vérification périodique obligatoire des installations électriques et SSI dans les bâtiments publics n'a relevé aucune anomalie.

Monsieur Jean MUCKENSTURM demande quelle salle est concernée par Intervention béton douches salle polyvalente, M. Claude SCHWALLER lui répond que cela ne concerne pas des douches mais les poteaux en béton armé extérieurs de la salle du HECKBERG. Monsieur Jean MUCKENSTURM demande pourquoi ce montant de 8 622.62 € n'a pas été compris dans les avenants votés précédemment. M. Claude SCHWALLER lui répond que ces travaux ne font pas partie des lots concernant cette salle.

Monsieur Jean MUCKENSTURM constate une augmentation des coûts du bulletin municipal de +10% par année depuis 2020.

Monsieur Jean MUCKENSTURM demande pourquoi le fossé longeant la route et permettant l'évacuation des eaux de ruissellement rue de Biegen a été comblé lors des travaux de voirie. Cela peut être préjudiciable lors de fortes pluies. M. Claude SCHWALLER lui répond que les riverains ne voulaient pas financer le drainage. M. Jean Claude Weil ajoute que cela se fera lorsque la route sera refaite.

- Contrats de location, baux :

Les locataires des logements situés 7 Place du Général de Gaulle et 9 rue de la Gare ont été informés de la non reconduction de leurs baux à l'échéance du 31 mai 2027.

M. Jean MUCKENSTURM demande ce qui est prévu pour le bâtiment 7 Place du Général de Gaulle, pointant que le mauvais état du bâtiment avait été signalé lors d'une commission travaux de la précédente mandature précédant son acquisition.

Madame le Maire fait remarquer que les locataires quitteront le bâtiment le 30 mai 2027, ce qui laisse le temps à la municipalité pour établir des devis en vue de la restauration du bâtiment ou d'opter pour sa démolition. Ces options seront soumises à étude et discussion lors des prochaines réunions de la commission « Urbanisme et Travaux ».

- Urbanisme : déclarations d'intention d'aliéner – absence d'exercice du droit de préemption sur les parcelles suivantes :

N° Dossier	Date dépôt	Description	Références cadastrales	adresse du bien	Vendeur
IA 067 283 26 R0009	21/05/2026	Bâti sur terrain propre	67283 03 184	11, Rue du Gal. Leclerc	BLANCHARD Marie Aude
IA 067 283 26 R0008	15/04/2026	Bâti sur terrain propre	67283 03 3	20, Rue du Mal. de Lattre de Tassig	DA COSTA Gabriel
IA 067 283 26 R0007	14/04/2026	Bâti sur terrain propre	67283 4 305	18, Rue du Plan	FRIERICH Jean Luc
IA 067 283 26 R0006	26/03/2026	Bâti sur terrain propre	67283 03 152	25, Rue du Gal. Leclerc	SCI ABIUM
IA 067 283 26 R0005	25/03/2026	Bâti sur terrain propre	67283 3 251	11, Rue du Mal. de Lattre de Tassig	HEILIGENSTEIN Alain

2026.60.02 – Marché 2025-03 – Rénovation thermique salle polyvalente du Heckberg – Montant du marché après passation d'avenants et marché complémentaire

Suite à l'approbation des avenants et marché complémentaire décidés lors de la présente séance, le montant total des travaux de rénovation thermique de la salle du Heckberg s'établit comme suit :

LOT	TITULAIRE	MARCHE HT	moins-value ttc	plus-value ttc	marché base TTC	inclus avenant TTC
LOT 1 ECHAFAUDAGE	FREGONESE	27 150,00 €			32 580,00 €	32 580,00 €
LOT 2 CHARPENTE COUVERTURE DESENFUMAGE	GIROLD	400 143,37 €	- 16 043,03 €		480 172,04 €	464 129,01 €
LOT 3 ETANCHEITE ZIGUERIE	SOPREMA	112 927,73 €			136 513,28 €	136 513,28 €
LOT 4 BARDAGE METALLIQUE	SOPREMA	149 453,52 €			179 344,22 €	179 344,22 €
LOT 5 ISOLATION ENDUITS EXTERIEURS PEINTURE	MAYART	55 685,00 €			66 822,00 €	66 822,00 €
LOT 6 MENUISERIE EXT BRISE SOLEIL	SOBRIMA	231 188,26 €			277 425,91 €	277 425,91 €
LOT 7 MENUISERIE INTERIEURE	KLEIN	25 850,00 €		4 680,00 €	31 020,00 €	35 700,00 €
LOT 8 SERRURERIE	SOBRIMA	20 715,48 €			24 858,59 €	24 858,59 €
LOT 9 ELECTRICITE	MEYER	53 198,00 €		24 619,92 €	63 837,60 €	88 457,52 €
LOT 10 CHAUFFAGE	DOLLINGER	36 340,50 €		6 717,60 €	43 608,60 €	50 326,20 €
LOT 11 SANITAIRE	DOLLINGER	47 457,00 €			56 948,40 €	56 948,40 €
LOT 12 CHAPE CARRELAGE FAIENCE	DIPOL	22 133,50 €	- 2 322,00 €	5 115,00 €	26 560,20 €	29 353,20 €
LOT 13 PLATRERIE PLAFONDS	GEISTEL	5 105,00 €		18 006,16 €	6 126,00 €	24 132,16 €
LOT 14 PEINTURE INTERIEURE	MAYART	8 300,00 €		2 100,00 €	9 960,00 €	12 060,00 €
TOTAL		1 195 647,36 €	- 18 365,03 €	61 238,68 €	1 435 776,84 €	1 478 650,49 €

2026.60.03 – Visite du Centre de Secours de Marmoutier – samedi 4 juillet 2026 à 9h30

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers municipaux sont invités à visiter le centre de secours de Marmoutier samedi 4 juillet 2026 à 9h30. Les élu-e-s intéressé-e-s peuvent s'inscrire auprès de la mairie (réponse souhaitée pour le 1^{er} juillet), ce qui permet d'évaluer la commande pour les petits pains et café qui seront offerts aux participants. M. Cédric FAESSEL, Adjoint à la Sécurité, explique qu'il propose cette visite aux élus pour leur présenter le centre de secours de Marmoutier et également expliquer le mode de fonctionnement du Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin.

2026.60.04 – Informations diverses

Madame le Maire livre les informations suivantes :

- une fiction sera tournée à Marmoutier à partir du 6 juillet jusqu'à la fin du mois, Les principaux lieux de tournage seront l'hôtel-restaurant « La Couronne », le cimetière et l'ancienne gendarmerie. Le stationnement et la circulation seront impactés principalement rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et rue du Général Leclerc, ponctuellement sur d'autres points de tournage comme la rue du Sindelsberg. Le lundi 13 juillet, le tronçon rue du Général Leclerc-rue du Maréchal de Lattre sera fermé à la circulation avec déviations en configuration « Messti » ; les communications seront faites auprès des habitants par voie numérique (Facebook, Illiwap, site Internet et tableau d'affichage numérique),
- le Centre Communal d'Action Sociale inaugurera le 6 juillet sa première édition « Blablacafé » de 15h à 17h et « Blablamarche » à 17 heures, l'objectif étant de créer du lien entre habitants et couper la solitude que certains anciens peuvent connaître. Le coût pour le CCAS sera l'achat de café, jus de fruits et brioches pour les participants. L'ensemble des habitants de soixante ans et plus ont été personnellement informés par des invitations distribuées bénévolement, ce qui représente près de mille personnes.

M. l'Adjoint Cédric FAESSEL signale qu'en raison des travaux à la salle polyvalente du Heckberg, le circuit de la retraite aux Flambeaux est modifié ; le départ s'amorce à l'endroit habituel (croisement rue du Sindelsberg et rue du Maréchal de Lattre de Tassigny) et le cortège emprunte les rue du Maréchal de Lattre, rue du Général Leclerc, rue des Romains, rue de Schwenheim pour aboutir à la salle multifonctions du Schlossgarten où se déroulent les festivités bal, petite restauration et Feux d'Artifice (sous réserve de la non interdiction des feux par arrêté préfectoral).

Pour la première fois cette année, un pain au chocolat sera offert aux enfants participants qui auront confirmé leur présence sur invitation à se joindre au Défilé et à fabriquer un lampion (près de 380 invitations remises dans les boîtes aux lettres).

Madame le Maire remercie M. Matthieu HALFAOUI, qui a réussi à fédérer l'OMSLC et l'ensemble des associations qui ont participé à la Fête de la Musique du 19 juin, et lui cède la parole.

M. le Conseiller Municipal délégué aux associations Matthieu HALFAOUI, également président de l'OMSLC, fait remarquer qu'il s'agit de la première manifestation organisée par le nouveau Comité avec 21 membres de l'OMSLC et des associations membres qui ont bien voulu s'investir dans le projet. Cela a été une semaine stressante à cause de la météo caniculaire, avec des conséquences en terme d'organisation pour les services techniques et pour la sécurité avec le policier municipal. Il remercie la réactivité des associations qui ont tenu les stands et les services techniques qui ont été réactifs et investi en montant la scène sur la place de l'abbatiale le matin, et ont été mobilisés vendredi après-midi pour déplacer les garnitures dans la salle. Il remercie l'ensemble des associations participantes, les services techniques et le policier municipal et espère que l'organisateur aura plu aux visiteurs.

Madame le Maire propose ensuite un tour de table des vice-Présidents des Commissions pour un état des lieux d'avancement des projets, en cédant la parole à M. Cédric FAESSEL.

M. Cédric FAESSEL, Adjoint en charge de la Sécurité, présente un point d'actualité :

- le feu d'artifice du 13 juillet a été autorisé par la Préfecture et pourra être tiré sous réserve des dispositions édictées par un arrêté préfectoral d'interdiction d'usage de feux en raison des risques d'incendie de forêt ;
- il effectue régulièrement des rondes sur la Commune pour vérifier le respect des règles de sécurité et sensibiliser la population, notamment le week-end et sur le site du lavoir. La préfecture avait édicté un arrêté portant interdiction d'activités susceptibles de générer un départ de feu les 27 et 28 juin, il a donc retiré la grille du barbecue situé au lavoir pour éviter tout incident ; l'alerte rouge canicule a été levée mais il convient de rester vigilant ;
- le 15 juin, la Commission Sécurité s'est réunie pour mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), principalement l'organigramme des postes de coordonnateurs suite aux dernières élections municipales ; il sera transmis à la Communauté de Communes du pays de Saverne et à la Préfecture.
- le 12 septembre, une réunion des membres actifs de la réserve communale de sécurité civile sera organisée pour intégrer de nouveaux membres (l'effectif actuel est de 10 personnes, l'objectif étant 20 à terme).
- la Commission envisage également de proposer des formations aux premiers secours civiques de niveau 1 à destination des nouveaux membres de la réserve communale mais des habitants intéressés (le coût des de 1000 € par session d'une douzaine de personnes).
- suite à l'acquisition du nouveau défibrillateur destiné au Club house, la société Cardia Pulse proposera une formation à l'usage des défibrillateurs tous publics et gratuite.

Mme Mélanie SCHMITT, Présidente du SIVOS « Les Jardins de l'Abbaye », prend la parole pour évoquer les problématiques des écoles :

- le départ annoncé de la directrice actuelle, Mme Stéphanie Christophel, qui devrait rester présente jusqu'à la fin du mois d'août. Le Rectorat n'a pas indiqué qui devrait lui succéder, le nom de Mme Christelle MORGENTHALER précédente directrice en détachement n'a pas encore été confirmé.

- le rectorat a annoncé la fermeture d'une classe supplémentaire à la rentrée 2026/2027, l'effectif du site scolaire intercommunal sera de 325 élèves répartis sur neuf classes en école élémentaire et cinq classes en maternelle. Ce sont trente-cinq élèves qui intégreront la classe des petits de maternelle à la rentrée, alors que les années précédentes cet effectif oscillait entre 70 et 120 élèves. Malgré cette fermeture de classe, les effectifs seront de l'ordre de 22 à 24 élèves par classe. Il a été décidé en réunion de SIVOS d'envoyer au Rectorat un courrier faisant état du mécontentement des élus d'être mis devant le fait accompli ; la décision a été prise en amont sans concertation avec les élus, il a été estimé inutile de mener des actions de protestation contre cette décision de fermeture de classe. Au total, ce sont 120 classes qui seront fermées dans le département à la rentrée prochaine, dont 3 à Saverne, 1 à Lupstein en plus de celle de Marmoutier.
- les poignées de portes, de fenêtres, de portail sont régulièrement cassées ; l'aire de jeux de la maternelle ne sera pas remplacée mais réparée par une entreprise de Marlenheim au vu d'un devis de l'ordre de 6 000 € (alors que l'achat d'une nouvelle structure est de l'ordre de 15 000 à 20 000 €). Le nom remplacement à neuf se justifie d'autant plus qu'à court terme, le sol en gravier de l'aire de jeux ne sera plus aux normes et devra être remplacé par un revêtement amortissant.
- l'école a été confrontée au problème de la canicule de ces derniers jours, il a été observé une température allant jusqu'à 32 degrés dans certaines classes. Aucune solution technique n'ayant été anticipée, il a été décidé lors de l'alerte rouge canicule d'inciter les parents qui le pouvaient à garder les enfants à la maison, de fait 240 élèves ne sont pas venus à l'école. La fermeture de l'école n'était pas envisageable car il fallait permettre aux parents qui travaillent et sans solution de garde de déposer leurs enfants à l'école. En Conseil d'Ecole, des décisions ont été prises pour prévoir l'acquisition de ventilateurs, de brumisateurs ; des devis vont être demandés pour l'installation de stores et de film anti-UV sur les vitres. Une alternative en climatisation avait été refusée par les enseignants il y a quelques années en raison des risques d'infection bactérienne.
- M. Jean MUCKENSTURM estime que l'on constate des canicules de plus en plus précoces avec une prise de conscience du danger, on a eu quatre jours en alerte rouge et pourtant rien n'a été fait. Les cours d'école minéralisées sont très chaudes, il faut planter des arbres et accorder une préférence à des solutions LOW TECH et ne pas privilégier la climatisation. Il rappelle aussi que lors de la mandature précédente il avait déjà alerté la municipalité sur l'urgence de ces installations mais rien n'a été entrepris. M. Jean MUCKENSTURM informe aussi le conseil municipal qu'un enfant de la commune a été pris en charge par le SAMU le samedi 27 juin au matin.

En réponse, Mme Mélanie SCHMITT précise que l'alerte rouge ne concernait qu'une journée ; il faut prévoir trois à quatre ventilateurs par classe, on ne peut pas les commander en pleine canicule. Le dossier sera repris à la rentrée, des crédits seront débloqués pour acheter les ventilateurs nécessaires et on se renseignera pour filmer les vitres et installer des stores.

M. Jean-Claude WEIL précise que la problématique de la chaleur a été prise en compte lors de la rénovation de l'ancienne école en 1997 et surtout lors de la construction des nouveaux bâtiments. L'école maternelle construite en 2005 a orienté les salles de classes côté nord et un puits canadien avec 4 canalisations de 36 mètres a été installé pour une régulation thermique naturelle. L'erreur a peut-être été dans le choix d'un revêtement cuivre sur l'ensemble du bâtiment. Le bâtiment intercommunal de 1^{er} cycle construit en 2015 répartit également les salles de classe côté nord et sa couverture est végétalisée, tout comme le bâtiment du péricolaire.

Mme Johanna CASTEL, Conseillère Municipale déléguée à l'Environnement et au Cadre de Vie, propose d'élaborer un projet « plan Canicule » collectif, en lien entre la commune, le SIVOS, le CCAS et la Commission Sécurité pour bien prendre en compte la complexité de cette problématique et des réponses qui peuvent être apportées.

Mme Johanna CASTEL évoque les problématiques de la Commission Environnement ; les enjeux d'aménagement dans le cadre de la trame verte et bleue, qu'elle découvre, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Saverne. L'une des prochaines actions sera l'aménagement de l'espace public à finaliser rue de Salenthal dans le cadre d'une action citoyenne menée concomitamment à la journée de « Nettoyage de Printemps » pour ménager les finances communales.

Revenant sur le problème de la canicule, M. Jean MUCKENSTURM demande si un « Registre des personnes vulnérables » a été mis en place dans le cadre du Plan Communal de Sécurité.. En réponse, M. Cédric FAESSEL confirme que la mairie dispose depuis le Covid de ce fichier qui doit être régulièrement mis à jour.

M. Jean-Claude WEIL signale qu'il a contacté individuellement 400 personnes vulnérables lors de la crise sanitaire COVID de 2020.

Mme Dorothée MUTHS, Adjointe et vice-présidente du CCAS, insiste sur l'importance d'avoir des coordonnées téléphoniques à jour. Elle fait remarquer que la vulnérabilité ne touche pas que les personnes âgées mais concerne également les personnes handicapées, les personnes isolées ou ayant des problèmes de santé. Elle signale qu'une réunion du CCAS est prévue mardi 30 juin afin de mettre en place un protocole d'assistance aux personnes vulnérables. Les membres du CCAS pourraient se répartir le fichier des numéros de téléphone des personnes vulnérables afin de les appeler et en cas d'absence de réponse, prévenir un proche ou se rendre sur place vérifier la situation de la personne et prévenir les pompiers en cas d'urgence.

M. Jean MUCKENSTURM demande s'il ne serait pas opportun d'accueillir ceux qui le souhaitent dans des bâtiments communaux frais comme l'ancienne synagogue ou l'abbatiale. Sur ce point, M. Cédric FAESSEL signale que l'abbatiale est déjà ouverte en journée pour ceux qui souhaitent s'y rendre, mais il faut compter le temps de trajet sous la canicule pour les habitants qui ne sont pas riverains. M. Jean MUCKENSTURM lui répond qu'il faudrait adapter les horaires d'ouverture en concertation avec le Conseil de Fabrique et informer la population de cette action.

Mme Mélanie BURCKEL constate que personne ne s'est manifesté en mairie pour demander un endroit frais, néanmoins elle invite M. Jean MUCKENSTURM à faire part de ses propositions car tout le monde peut participer à la réflexion pour apporter des solutions.

M. François BRUCKER considère qu'il convient de créer un réseau de proximité.

Mme Iwona CHARDEL prend ensuite la parole en qualité de vice-Présidente des commissions « Culture » et « Communication ». Concernant la Culture, elle a pris contact avec tous les acteurs ; la situation est en stand-by pour la DRAC car le nouveau Conservateur des Monuments Historiques sera nommé à la mi-juillet. Des actions de communication ont déjà été mises en place telles que la rencontre des élus avec les habitants sur la place de l'abbatiale le samedi 30 mai dernier, avec un accueil café-gâteaux sous les parasols. Les gens parlent peut-être plus librement que lors des réunions publiques, des personnes se sont manifestées pour s'engager auprès de la Réserve civile de sécurité communale ou se proposer pour la Maison de Proximité. Ces Rencontres étaient une promesse de campagne, la prochaine sera organisée en octobre. Le second temps fort de ce début de mandat était l'anniversaire de jumelage à Sasbach-Obersasbach le 7 juin dernier,

journée magique où certains anciens ont retrouvé leurs amis et les nouveaux élus ont établi des contacts. Le retour sera organisé à Marmoutier le 20 septembre, un groupe de travail « Jumelage » se mobilise pour réussir au mieux cette journée.

Mme le Maire Mélanie BURCKEL estime ce format de rencontre plus convivial que les réunions publiques et laissent aux citoyens l'opportunité de libérer la parole, de faire des propositions ou des suggestions d'amélioration. L'idée des prochaines rencontres est d'utiliser la mairie pour des tables rondes.

M. Jean MUCKENSTURM salue cette initiative et demande si cela concerne la consultation citoyenne annoncée pour l'aménagement de la place de l'abbatiale et le cas échéant, selon quel calendrier ?

Mme Iwona CHARDEL répond qu'il s'agit d'une amorce, la concertation citoyenne sera à la suite.

M. Jean MUCKENSTURM demande si une réflexion sur la circulation dans l'hypercentre et autour de l'abbatiale est à l'ordre du jour ? D'autre part vous avez annoncé une consultation citoyenne sur l'aménagement de la place :

1 - De quel aménagement parle-t-on exactement ?

2 - Quand aurait lieu cette consultation, sous quelle forme et qui concernerait-elle l'ensemble des habitants de Marmoutier ou uniquement les riverains ?

Merci de nous éclairer sur ce sujet

Mme le Maire Mélanie BURCKEL l'engage à être force de proposition sur ce point et signale qu'en trois mois, l'équipe municipale a réglé plusieurs problèmes antérieurs rue de la Gare rue du Sindelsberg et s'attelle actuellement à un problème au parking du Schlossgarten relevé par les parents d'élèves. Une fois cette question réglée, d'autres questions pourront être abordées et le plan de circulation du centre-ville pourra être une prochaine étape. M. Jean MUCKENSTURM tient à y ajouter le problème de la vitesse rue du berger et sur tout le réseau routier de Marmoutier.

M. François BRUCKER considère que la question de l'aménagement de la place de l'abbatiale devra être traitée en lien avec la Maison de Proximité. En qualité de Conseiller Municipal délégué au commerce et à la Maison de Proximité, il indique que la Commission a défini le périmètre de la Maison de Proximité et des discussions sont encore en cours, des nouveautés devraient être annoncées à la rentrée.

M. Jean MUCKENSTURM demande des nouvelles du projet de restauration de l'abbatiale Dans le dernier bulletin municipal de juin 2026, il est fait mention du lancement en 2026 des travaux de l'abbatiale, avec une inscription budgétaire de 1 074 000 €. Compte tenu de l'importance de ce chantier pour notre patrimoine et de l'ampleur de L'enveloppe financière engagée, nous souhaiterions obtenir des précisions sur les points suivants :

- le calendrier précis : Quelle est la date effective de démarrage des travaux et quelle sera la durée estimée de cette première phase ?

- la nature des interventions : Quels sont les lots ou les parties du bâtiment spécifiquement concernés par cette tranche de 2026 ?

- le plan de financement : Quelle est la part de subventions d'ores et déjà actée (État, Région, Département, etc.) Pour couvrir ce montant, et quel est le reste à charge réel pour notre commune?

Mme Iwona CHARDEL rappelle la nomination prévue d'un Conservateur des Monuments Historiques à la DRAC pour mi-juillet et estime qu'il n'est pas possible d'apporter des réponses avant le mois de septembre. Mme Mélanie BURCKEL informe les élus de sa rencontre avec le Député M. Patrick HETZEL le matin même et espère obtenir d'autres pistes de financement. De l'aveu du Député, l'abbatiale est un Monument Historique d'envergure nationale...

Mme Johanna CASTEL, Conseillère Municipale déléguée à l'Environnement et au Cadre de Vie, propose d'élaborer un projet « plan Canicule » collectif, en lien entre la commune, le SIVOS, le CCAS et la Commission Sécurité pour bien prendre en compte la complexité de cette problématique et des réponses qui peuvent être apportées.

Mme Johanna CASTEL évoque les sujets de la Commission Environnement ; les enjeux d'aménagement dans le cadre de la trame verte et bleue, qu'elle découvre, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Saverne. L'une des prochaines actions sera l'aménagement de l'espace public à finaliser rue de Salenthal dans le cadre d'une action citoyenne menée concomitamment à la journée de « Nettoyage de Printemps » pour ménager les finances communales.

Revenant sur le problème de la canicule, M. Jean MUCKENSTURM demande si un « Registre des personnes vulnérables » a été mis en place dans le cadre du Plan Communal de Sécurité.. En réponse, M. Cédric FAESSEL confirme que la mairie dispose depuis le Covid de ce fichier qui doit être régulièrement mis à jour.

M. Jean-Claude WEIL signale qu'il a contacté individuellement 400 personnes vulnérables lors de la crise sanitaire COVID de 2020.

Mme Dorothée MUTHS, Adjointe et vice-présidente du CCAS, insiste sur l'importance d'avoir des coordonnées téléphoniques à jour. Elle fait remarquer que la vulnérabilité ne touche pas que les personnes âgées mais concerne également les personnes handicapées, les personnes isolées ou ayant des problèmes de santé. Elle signale qu'une réunion du CCAS est prévue mardi 30 juin afin de mettre en place un protocole d'assistance aux personnes vulnérables. Les membres du CCAS pourraient se répartir le fichier des numéros de téléphone des personnes vulnérables afin de les appeler et en cas d'absence de réponse, prévenir un proche ou se rendre sur place vérifier la situation de la personne et prévenir les pompiers en cas d'urgence.

M. Jean MUCKENSTURM demande s'il ne serait pas opportun d'accueillir ceux qui le souhaitent dans des bâtiments communaux frais comme l'ancienne synagogue ou l'abbatiale. Sur ce point, M. Cédric FAESSEL signale que l'abbatiale est déjà ouverte en journée pour ceux qui souhaitent s'y rendre, mais il faut compter le temps de trajet sous la canicule pour les habitants qui ne sont pas riverains. M. Jean MUCKENSTURM lui répond qu'il faudrait adapter les horaires d'ouverture en concertation avec le Conseil de Fabrique et informer la population de cette action.

Mme Mélanie BURCKEL constate que personne ne s'est manifesté en mairie pour demander un endroit frais, néanmoins elle invite M. Jean MUCKENSTURM à faire part de ses propositions car tout le monde peut participer à la réflexion pour apporter des solutions.

M. François BRUCKER considère qu'il convient de créer un réseau de proximité.

Mme Iwona CHARDEL prend ensuite la parole en qualité de vice-Présidente des commissions « Culture » et « Communication ». Concernant la Culture, elle a pris contact avec tous les acteurs ; la situation est en stand-by pour la DRAC car le nouveau Conservateur des Monuments Historiques sera nommé à la mi-juillet. Des actions de communication ont déjà été mises en place telles que la rencontre des élus avec les habitants sur la place de l'abbatiale le samedi 30 mai dernier, avec un accueil café-gâteaux sous les parasols. Les gens parlent peut-être plus librement que lors des réunions publiques, des personnes se sont manifestées pour s'engager auprès de la Réserve civile de sécurité communale ou se proposer pour la Maison de Proximité. Ces Rencontres étaient une promesse de campagne, la prochaine sera organisée en octobre. Le second temps fort de ce début de mandat était l'anniversaire de jumelage à Sasbach-Obersasbach le 7 juin dernier,

journée magique où certains anciens ont retrouvé leurs amis et les nouveaux élus ont établi des contacts. Le retour sera organisé à Marmoutier le 20 septembre, un groupe de travail « Jumelage » se mobilise pour réussir au mieux cette journée.

Mme le Maire Mélanie BURCKEL estime ce format de rencontre plus convivial que les réunions publiques et laissent aux citoyens l'opportunité de libérer la parole, de faire des propositions ou des suggestions d'amélioration. L'idée des prochaines rencontres est d'utiliser la mairie pour des tables rondes.

M. Jean MUCKENSTURM salue cette initiative et demande si cela concerne la consultation citoyenne annoncée pour l'aménagement de la place de l'abbatiale et le cas échéant, selon quel calendrier ?

Mme Iwona CHARDEL répond qu'il s'agit d'une amorce, la concertation citoyenne sera à la suite.

M. Jean MUCKENSTURM demande si une réflexion sur la circulation dans l'hypercentre et autour de l'abbatiale est à l'ordre du jour ? D'autre part vous avez annoncé une consultation citoyenne sur l'aménagement de la place :

1 - De quel aménagement parle-t-on exactement ?

2 - Quand aurait lieu cette consultation, sous quelle forme et qui concernerait-elle l'ensemble des habitants de Marmoutier ou uniquement les riverains ?

Merci de nous éclairer sur ce sujet

Mme le Maire Mélanie BURCKEL l'engage à être force de proposition sur ce point et signale qu'en trois mois, l'équipe municipale a réglé plusieurs problèmes antérieurs rue de la Gare rue du Sindelsberg et s'attelle actuellement à un problème au parking du Schlossgarten relevé par les parents d'élèves. Une fois cette question réglée, d'autres questions pourront être abordées et le plan de circulation du centre-ville pourra être une prochaine étape. M. Jean MUCKENSTURM tient à y ajouter le problème de la vitesse rue du berger et sur tout le réseau routier de Marmoutier.

M. François BRUCKER considère que la question de l'aménagement de la place de l'abbatiale devra être traitée en lien avec la Maison de Proximité. En qualité de Conseiller Municipal délégué au commerce et à la Maison de Proximité, il indique que la Commission a défini le périmètre de la Maison de Proximité et des discussions sont encore en cours, des nouveautés devraient être annoncées à la rentrée.

M. Jean MUCKENSTURM demande des nouvelles du projet de restauration de l'abbatiale Dans le dernier bulletin municipal de juin 2026, il est fait mention du lancement en 2026 des travaux de l'abbatiale, avec une inscription budgétaire de 1 074 000 €. Compte tenu de l'importance de ce chantier pour notre patrimoine et de l'ampleur de L'enveloppe financière engagée, nous souhaiterions obtenir des précisions sur les points suivants :

- le calendrier précis : Quelle est la date effective de démarrage des travaux et quelle sera la durée estimée de cette première phase ?

- la nature des interventions : Quels sont les lots ou les parties du bâtiment spécifiquement concernés par cette tranche de 2026 ?

- le plan de financement : Quelle est la part de subventions d'ores et déjà actée (État, Région, Département, etc.) Pour couvrir ce montant, et quel est le reste à charge réel pour notre commune?

Mme Iwona CHARDEL rappelle la nomination prévue d'un Conservateur des Monuments Historiques à la DRAC pour mi-juillet et estime qu'il n'est pas possible d'apporter des réponses avant le mois de septembre. Mme Mélanie BURCKEL informe les élus de sa rencontre avec le Député M. Patrick HETZEL le matin même et espère obtenir d'autres pistes de financement. De l'aveu du Député, l'abbatiale est un Monument Historique d'envergure nationale...

Mme Iwona CHARDEL ajoute qu'une fois le calendrier des travaux établi, il sera communiqué à la Fondation du Patrimoine qui est en attente de ce planning pour préparer sa campagne de communication pour le mécénat. Une somme de 26 000 € a été collectée à ce jour avant le lancement officiel de la campagne de collecte de fonds.

Mme le Maire revient sur le courrier par lequel M. Jean MUCKENSTURM sollicite un accès de son groupe au site internet communal. Elle considère qu'il n'y a pas de carence d'adoption du règlement intérieur car un groupe de travail est constitué pour le faire aboutir. La préfecture a été relancée pour observation sur le projet qui lui a été transmis et devrait donner sa réponse dans les prochaines semaines. Elle annonce souhaiter faire adopter le Règlement Intérieur lors de la séance de conseil municipal de septembre. M. Jean MUCKENSTURM s'attendait à une réunion de travail autour de ce projet comme décidé lors du conseil municipal du mois d'avril.

M. Jean MUCKENSTURM revient ensuite sur un problème que le groupe d'opposition « J'aime Marmoutier » a relevé et qui concerne le double paiement de travaux réalisés en 2025 par l'entreprise DIEBOLT TRAVAUX PUBLICS pour un montant de 6 833,10 € TTC ;

Madame le Maire,

Au cours de notre examen minutieux des comptes de l'exercice 2025, notre groupe a décelé une anomalie comptable majeure qu'il est impossible de passer sous silence.

Les faits sont précis : j'ai en ma possession le bon de commande n° 818, émis le 26 mai 2025 pour un montant de 6 833,10 €, concernant des travaux de « *reprise du chemin d'accès pétanque Schlossgarten et du chemin rural Peugeot Otterswiller* ».

Sous la précédente municipalité, deux factures distinctes — portant pourtant sur cette unique commande — ont été intégralement payées. La première a été imputée sur le budget voiries (compte 615231), la seconde sur le budget terrains (compte 61521). La commune a donc réglé deux fois la même prestation, ce qui représente un préjudice direct de 6 833,10 € pour nos contribuables.

Madame le Maire, vous n'étiez pas aux affaires lorsque ces mandats de paiement ont été signés, et vous héritez aujourd'hui de cette situation. En revanche, il vous appartient désormais, en tant que garante des deniers publics de notre commune, de corriger cette faute de gestion.

Mes questions s'adressent premièrement à l'attention de Monsieur le conseiller Weil, ancien maire :

Comment une telle double validation de « service fait » a-t-elle pu être signée et imputée sur deux budgets différents pour un seul et même bon de commande ? Quel était le processus de contrôle des factures au sein de l'ancienne mandature ? Sans le travail d'analyse scrupuleux de l'opposition, cet argent public serait définitivement perdu pour la commune. et secondo à Madame le Maire : Pouvez-vous nous indiquer si un titre de recette a déjà été émis à l'encontre du fournisseur pour récupérer ces 6 833,10 € versés à tort ? Si ce n'est pas encore le cas, à quelle date précise comptez-vous engager cette procédure de recouvrement ? »

A titre indicatif : 6833 euros ce sont par exemple 570 euros pour 12 associations, ou 27 mois de loyer pour le cabinet médical à l'ancienne gare ou 171 ventilateurs à 40€.

D'ailleurs, malgré les travaux réalisés, les voitures utilisent pour se rendre au boulodrome l'accès réservé au service de secours depuis le parking du Schlossgarten.

M le conseiller Jean-Claude Weil n'a pas apporté de réponses et Mme la maire a laissé le soin à Mme Muths de répondre.

Mme Dorothée MUTHS signale avoir remarqué cette erreur de double facturation qui a été réglée depuis, il n'a pas été attendu d'avoir ce signalement pour le résoudre.

Pour clore la séance, Mme le Maire remercie tous les élus qui ont participé aux commissions, les remercie pour leur dynamisme et leur motivation.

La séance est levée à 21 heures 45.

Mme BURCKEL Mélanie
Maire

A stylized signature in blue ink, consisting of a large 'M' and 'B' intertwined.

M. MUCKENSTURM Jean
Secrétaire

A stylized signature in blue ink, featuring a large 'M' and 'M' intertwined.

Mme SCHMITT Mélanie
Secrétaire

A stylized signature in blue ink, featuring a large 'S' and 'M' intertwined.